

Quand des capitaux suisses étaient investis dans les mines de la Chapelle-sous-Dun

Transcription de la ratification de la vente du 8 novembre 1853 par la Société de la mine de la Chapelle représentée par Mr Gaillard son directeur au profit de Jean Pierre Prévot de Saint Maurice (Archives départementales de Saône-et-Loire, 3E 18462).

Devant Rochon notaire à Châteauneuf, canton de Chauffailles et en présence de Jean Gally et Philibert Chassignolle, propriétaires aubergistes demeurant audit lieu, témoins instrumentaires,

Comparaît

Mr Pierre Gaillard, propriétaire, directeur de la mine de la Chapelle sous Dun, demeurant en la commune de la Chapelle Sous Dun, agissant en vertu des pouvoirs spéciaux qui lui ont été donnés suivant acte passé devant M° Mados notaire à Ferney, arrondissement de Gex, département de l'Ain, le 16 novembre 1853 par M.M. André-Jules-Pierre Naville ⁽¹⁾, Nicolas Soret Odier ⁽²⁾, Jacob-Louis Brot ⁽³⁾, Charles-Aloys Diodati ⁽⁴⁾, et Louis Béranger ⁽⁵⁾, tous propriétaires, demeurant à Genève, membres du conseil d'administration de la Société de la mine de la Chapelle Sous Dun, constituée par acte passé devant M° Cahouet et son collègue notaires à Paris le 19 avril 1845, et formant la majorité dud. conseil autorisé à vendre l'immeuble ci-après, par délibération de l'assemblée générale du 17 juin 1851, desquelles pour lieu et délibération une expédition délivrée par led. notaire Mados, et légalisée par Mr le président du tribunal de Gex le 18 dud. mois de novembre, demeure annexée aux présentes,

Lequel Mr Gaillard ratifie purement et simplement la vente qu'il a consenti soit comme mandataire soit comme se portant fort de lad. Société, suivant acte passé devant le notaire soussigné, le 8 novembre dernier, enregistré au profit de Mr Jean-Pierre Prévot, propriétaire, cultivateur, demeurant à St Maurice, lieu de Verseau, à ce présent,

D'un tènement de fonds en pré, terre et bois appelés Brûlerie situés aud. Verseau, désignés et ? aud. acte, et ayant une superficie approximative de 6 hectares 52 ares, pour le prix de 9000 francs qui furent payés aud. Mr Gaillard qui avait droit de les ? et ? quittance.

En conséquent de la présente ratification, l'acte de ...

Fait et passé à Châteauneuf, étude de Rochon, l'an 1853 et le 23 décembre.

Et ont signé M.M. Gaillard, Prévot et les témoins et le notaire, le tout après lecture faite.

(1) Jules Pierre André NAVILLE (° 04.03.1790 Genève, + 28.11.1863 y). Agronome, député du Conseil représentatif de Genève (1819-1841), député du Grand Conseil genevois (1842), auditeur du Conseil d'État, conseiller d'État de Genève (1842-1844).

(2) Nicolas SORET-ODIER (1797-1871), philanthrope, épousa Julie Odier, la fille du célèbre docteur Louis Odier. Leur fils Jacques-Louis Soret (1827-1890) et leur petit-fils Charles Soret (1854-1904) s'illustrèrent dans les domaines de la chimie et de la physique.

(3) Jacob Louis BROT (1785-1872), marchand toilier (Société Genevoise de Généalogie).

(4) Charles-Aloys DIODATI (° 27.05.1826 Genève, + 07.05.1895 y). Consul général de Grèce, colonel.

(5) Pas de données.